



Contribution à la consultation sur le Projet d'attribution de permis exclusifs de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux conventionnels - Permis de Calavon

Avis des conseillers régionaux EELV-Poc du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le 06 octobre 2014,

Les associations, les élus, les citoyens sont appelés à se prononcer sur l'attribution à la société TETHYS OIL AB d'un permis exclusif de recherches de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux en Roussillon, dit « permis de Calavon », pour une durée de cinq ans. Cette demande concerne un très large territoire de 870 km² englobant 48 communes du Vaucluse, la plupart au sein du Parc Naturel Régional du Verdon et au sein du bassin hydrographique du Calavon-Coulon.

Or, nous nous étonnons d'ailleurs qu'aucun courrier n'ait été envoyé aux communes pour leur annoncer cette nouvelle demande de permis et les prévenir du lancement d'une consultation publique sur ce projet.

Les élu-e-s écologistes du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur tiennent à faire part de leur totale opposition à cette attribution de permis.

Incompatible avec la transition énergétique :

Depuis l'adoption de la loi MAPAM début 2014, la Région est Chef de file sur la mise en œuvre des politiques énergétiques sur son territoire. Ce rôle s'appuie sur le Schéma Régional Climat, Air, Energie (SRCAE), adopté conjointement par l'Etat et la Région en juin 2013. Le SRCAE prévoit qu'à l'horizon 2050, les émissions de gaz à effet de serre soient divisés par 4, les consommations d'énergie diminuent de moitié et que les besoins restants soient pourvus aux deux tiers par des énergies renouvelables, dont les potentiels sont importants sur le territoire régional. Ces objectifs sont en phase avec la loi sur l'énergie de 2005, les lois Grenelle de 2009 et 2010 et le projet de loi sur la transition énergétique actuellement débattu par le Parlement. De plus, en 2015, la France présidera la 21^{ème} Conférence sur le Climat (COP 21).

Le projet visant à extraire des hydrocarbures du sous-sol régional s'oppose à ces objectifs, car il serait une source de relargage dans l'atmosphère de carbone stocké dans le sous-sol.

Incompatible avec un parc naturel régional :

Le permis de Calavon concerne un territoire aux valeurs paysagères, environnementales et de biodiversité exceptionnelles. Nous rappelons que les parcs naturels régionaux (PNR) sont créés à l'initiative du Conseil régional, qui les accompagne dans l'élaboration de leur charte et la mise en œuvre des projets s'inscrivant

dans celle-ci. Ce sont les territoires de mise en application concrète du développement durable. La charte, élaborée en concertation avec les acteurs du territoire, formalise un projet de territoire valorisant le patrimoine naturel et humain pour un développement équilibré.

Le PNR du Luberon est particulièrement impliqué dans la transition énergétique, en accompagnant les communes et les autres acteurs de son territoire pour de nombreux projets de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables.

A l'évidence, le projet de recherche d'hydrocarbures dans le PNR du Luberon s'oppose à sa charte. Le Bureau du PNR a d'ailleurs voté à l'unanimité, le 30 septembre 2014, une motion adressée à la Ministre de l'Ecologie lui demandant de rejeter ce projet. Les élu-e-s écologistes de la Région appuient cette position.

Incompatible avec la protection de la biodiversité, de l'eau et des paysages :

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur dispose d'une biodiversité exceptionnelle, la plus riche de France. La qualité et la variété de ses paysages participent de la qualité de vie de ses habitants et lui confèrent une attractivité qui est un moteur économique puissant, pas seulement dans le tourisme. Aussi la préservation de la biodiversité et des paysages de la Région, particulièrement dans un espace remarquable comme le Luberon, sont des priorités pour les conseillers régionaux écologistes.

Des aquifères souterrains exceptionnels sur le périmètre concerné par le permis alimentent en eau une partie du territoire et sont qualifiés d' « intérêt majeur » par le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Il s'agit d'un enjeu fondamental pour la **disponibilité en qualité et en quantité de ressources en eau souterraines, comme cela est pointé par le Commission Locale de l'Eau dans son avis du 1^{er} octobre 2014 sur le permis « Calavon ».**

Or, les modalités d'exploration sismiques prévues dans le permis de recherche, et plus encore les modalités d'exploitation de possibles gisements d'hydrocarbures, porteraient des atteintes à la biodiversité et aux paysages inacceptables. La demande de permis évoque certes une recherche d'hydrocarbures « conventionnels » et indique qu'il n'y aura pas de fracture hydraulique, interdite par la loi n°2011-835 du 13 juillet 2011 sur le territoire national, en application de la Charte de l'environnement de 2004 et du principe visé à l'article L.110-1 du code de l'environnement. Pourtant, **le risque de fracturation de la roche existe. Les forages très profonds envisagés comporteront des risques majeurs.**

Pour tous ces motifs, les élu-e-s écologistes de la Région Provence Alpes Côte d'Azur s'opposent avec la plus grande vigueur à l'octroi de ce permis de recherche d'hydrocarbures, en demandent l'annulation et pas seulement la suspension à titre conservatoire, comme l'a annoncé Mme Ségolène ROYAL, ministre de l'Ecologie, du Développement durable.

Annick DELHAYE
Conseillère régionale
Vice-Présidente environnement, énergie,
climat, développement soutenable



Christian DESPLATS
Conseiller régional
Co-président du Groupe EELV-Poc



Jacques OLIVIER
Conseiller régional
Président de la Commission Agriculture



Sophie CAMARD
Conseillère régionale
Co-présidente du groupe EELV-Poc

